

Annexe 2

Fiche de candidature pour l'inscription au tableau d'avancement à la classe exceptionnelle au titre des fonctions exercées	Année 20..
Échelle de rémunération et grade	
Échelon détenu au 1 ^{er} septembre pour l'exercice 2017 et au 31 août pour les exercices suivants (échelon détenu après changement de grille au 1/9/2017)	
Nom d'usage	
Nom de famille	
Prénom	
Date de naissance	
Établissement d'exercice principal au 1/9/2017	
Académie/département d'affectation	

Recevabilité : Les agents candidats à l'inscription au tableau d'avancement à la classe exceptionnelle de leur échelle de rémunération au titre des fonctions exercées doivent être classés au moins au 3^{ème} échelon de la hors-classe (2^e échelon de la hors-classe pour les professeurs agrégés) au 1er septembre pour l'exercice 2017 et au 31 août pour les exercices suivants et justifier de huit années de fonctions accomplies conformément aux dispositions de l'arrêté du 11 août 2017.

Si vous remplissez ces conditions de recevabilité, portez ci-dessous le détail des fonctions accomplies dans des conditions d'exercice difficiles ou des fonctions particulières accomplies au sein d'une échelle de rémunération enseignant, relevant du ministère de l'éducation nationale, justifiant la recevabilité de la candidature :

Échelle de rémunération d'appartenance	Dates de début et de fin d'affectation	École/Établissement d'affectation	Fonction exercée

Je certifie avoir pris connaissance de la note de service annuelle relative à l'accès à la classe exceptionnelle et fournirai en tant que de besoin les pièces justificatives attestant de l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Je valide ma candidature

Date : [générée automatiquement lors de la validation par le candidat]

Prénom et nom du candidat :